

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

—————
Séance du 9 mars 2017
Rapporteur :
Monsieur Jean-Pierre DOUCEN

N° 17

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/03/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/03/2017
(accusé de réception du 20/03/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Participation de Quimper Bretagne Occidentale au prix du plateau repas de ses agents

—————

Le présent rapport vise à fixer la participation de Quimper Bretagne occidentale au prix du plateau repas de ses agents.

Le conseil syndical du Symoresco en date du 14 décembre 2016 a fixé le tarif du plateau repas à 6,12 € pour 2017.

L'EPCI subventionnera le plateau repas à hauteur de 2,92 €.

Le coût du plateau repas passera donc à 3,20 € TTC pour les agents, en 2017, au lieu de 3,26 € TTC en 2016.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de fixer à 2,92 euros la participation de Quimper Bretagne Occidentale au prix du plateau repas à compter du 1^{er} mai 2017.